



Société

JUSTICE Elle est toujours en garde à vue ce samedi...

Affaire Nabilla: Que risque la star de la télé-réalité ?



La star de TV Nabilla sur le plateau du "Grand journal" de Canal + le 11 avril 2013 -
Miguel Medina AFP
Thibaut Le Gal

Nabilla Benattia est toujours en garde à vue ce samedi à Nanterre (Hauts-de-Seine), où elle est interrogée par la police judiciaire. La star de la télé-réalité est soupçonnée d'avoir poignardé au thorax son compagnon Thomas Vergara. Son état, jugé au départ «sérieux», était vendredi soir «stationnaire» et «plutôt rassurant», a estimé le parquet. La garde à vue de Nabilla, commencée à 3h40, avait été prolongée vendredi dans la soirée. L'enquête porte pour le moment sur des faits de «tentative d'homicide volontaire». Que risque la jeune femme de 22 ans? *20 Minutes* fait le point avec Me Anne Constance Coll, fondatrice du cabinet Coll.

Si Thomas Vergara ne porte pas plainte, peut-elle être poursuivie ?

Selon RTL, son compagnon aurait refusé de porter plainte. Entendu par les enquêteurs samedi matin, il a affirmé que le couple avait été attaqué par des agresseurs. Malgré tout, le parquet pourrait se saisir lui-même de l'affaire et décider de poursuivre Nabilla. «Le parquet peut décider de poursuivre car blesser quelqu'un entraîne une atteinte à l'ordre public. Si le compagnon de Nabilla disait que c'était lui qui s'était automutilé comme le prétend apparemment la jeune femme, et que les résultats de l'enquête disent le contraire, il est possible qu'elle soit poursuivie», précise Me Anne-Constance Coll.

Que va-t-il se passer maintenant ?

La garde à vue de Nabilla a été prolongée de 24 heures. «Il ne devrait pas y avoir de nouvelle prolongation», estime Me Anne-Constance Coll. «À la fin de la garde à vue, la personne en charge de l'enquête va transmettre ses conclusions au procureur. C'est lui qui décide de ce qu'il va se passer». Le procureur peut décider d'arrêter l'enquête ou non. «S'il choisit un circuit court, Nabilla pourrait être jugée en comparution immédiate pour «coups et blessure» en début de semaine prochaine. Il faudrait pour cela qu'elle reconnaisse les faits». Autre possibilité: «Le procureur peut également décider d'ouvrir une instruction en correctionnelle ou criminelle si on considère qu'il y a "tentative d'homicide"», ajoute l'avocate.

Que risque-t-elle?

«Cela dépendra de l'état de son compagnon et des conséquences de ses blessures», explique Me Anne Constance Coll. «S'il a une incapacité de travail de plus de 8 jours, ce qui sera certainement le cas, elle risque au minimum trois ans de prison et 45.000 euros d'amendes». Si Thomas Vergara est «mutilé ou infirme de façon permanente, elle risquerait 10 ans de prison et 150.000 euros d'amendes». Si le jeune homme avait succombé à ses blessures, la peine aurait pu aller jusqu'à 30 ans de prison. «Si la victime souhaite se porter partie civile, elle pourrait également demander une indemnisation», ajoute l'avocate.